ADENTIS

25 mai 2022

A l'attention de nos parties prenantes :

Nous reconnaissons que la rédaction et la publication de la Communication sur le Progrès (COP) comprenant une déclaration d'adhésion du directeur de la société, une description des actions concrètes au regard des principes du Global Compact des Nations Unies et une analyse des indicateurs suivis est un élément prépondérant pour notre participation au Global Compact des Nations Unies.

La rédaction ainsi que la publication de notre Communication sur le Progrès prendra malheureusement du retard dû à l'attente de certaines données liées à la réalisation du bilan carbone des activités de la société sur la période 2021.

Nous demandons donc une extension de la date limite de publication de notre COP qui atteste des engagements pris par la société afin de mettre en application les principes du Global Compact des Nations Unies.

Notre nouvelle COP sera publiée sur le site internet du Global Compact des Nations Unies au plus tard le 25 août 2022

Cordialement,

Mme CASSIAU-SOUSTRA Marianne

Responsable RSE